

Viscaria alpina

Viscaria alpina (L.) G. Don, *Gen. Hist.*, 1 : 415 (1831)

Silene suecica (Lodd.) Greuter & Burdet ; *Lychnis alpina* L.

Silène de Suède

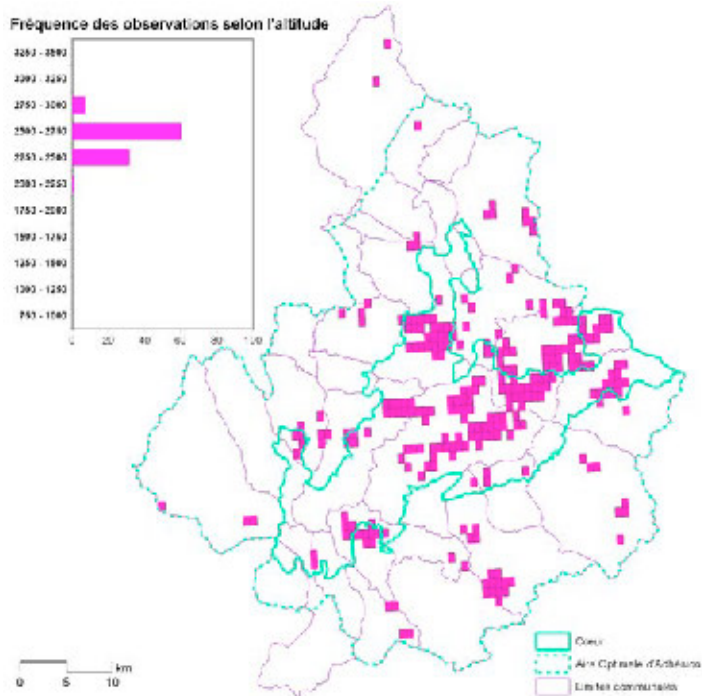
Crotonella alpina

Caryophyllaceae

Hémicryptophyte

Nord européen alpin

Protection régionale Rhône-Alpes - LRRR : quasi menacée



© Parc national de la Vanoise - Cyril Denise

Éléments descriptifs

Le Silène de Suède est une petite plante vivace, glabre, de 5 à 15 cm de hauteur. Les feuilles sont lancéolées, étroites, les basales disposées en rosette et les caulinaires opposées et étagées le long de la tige. Les fleurs groupées en tête dense au sommet de la tige ont des pétales rose vif nettement échancrés. Les plantes sont souvent groupées en petites touffes de quelques individus.

Écologie et habitats

Viscaria alpina est une espèce inféodée aux pelouses de l'étage alpin supérieur sur sols pauvres en calcaire, bien caractérisés par *Carex curvula* subsp. *curvula*, *Juncus trifidus*, etc. Il pousse souvent en compagnie de *Jacobaea incana*, de préférence sur les bosses, les micro-reliefs au niveau des cols et d'autres situations exposées aux vents. Toutes les observations en Vanoise sont réalisées au-dessus de 2000 m d'altitude.

Distribution

L'aire de distribution du Silène de Suède s'étend sur le nord de l'Europe, les Pyrénées ; les Alpes et les Apennins. Dans les Alpes françaises, il est indiqué dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, l'Isère et la Savoie, département qui abrite les plus importantes populations, en particulier dans le massif de la Vanoise où il était cité principalement sur la partie orientale (Gensac, 1974). Les inventaires réalisés par les gardes-moniteurs du Parc national de la Vanoise ont permis de préciser sa répartition sur l'ensemble du territoire du Parc : il est actuellement connu sur vingt-deux des vingt-neuf

communes, avec une proportion importante des populations dans le cœur du Parc.

Menaces et préservation

Bien présentes en Vanoise, y compris sur les domaines skiables qui encerclent le cœur du Parc national, les populations de *Viscaria alpina* sont régulièrement impactées par les aménagements des stations de ski. Des dérogations pour autoriser la destruction de ces plantes protégées ont été accordées ces dernières années pour la construction de deux télésièges à Val-d'Isère, le creusement de retenues collinaires à Val Thorens et à Tignes. La rareté du Silène de Suède à l'échelle des Alpes françaises justifie son maintien sur la liste des espèces protégées, la poursuite de son inventaire systématique et sa prise en compte dans tous les projets d'aménagement.